



## ENGAGEMENT POUR UNE GESTION FORESTIERE DURABLE

**La Société Forestière et Industrielle de Koula-Moutou (SFIK)**, gestionnaire de la concession forestière sous aménagement durable UFA SFIK en république du Gabon s'engage à une gestion forestière respectant l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable sur l'ensemble de son UFA. Pour cela, elle s'engage à :

- 1- Respecter les lois, traités et accords applicables en république du Gabon** en exploitant l'ensemble des concessions dans le respect de toutes les lois, traités et accords applicables en république du Gabon.
- 2- Garantir les droits des travailleurs et conditions de travail** en gérant toutes les concessions forestières de sorte à préserver et accroître le bien-être social et économique à long terme des travailleurs.
- 3- Protéger les Droit des peuples autochtones** en identifiant et soutenant les droits légaux et coutumiers des populations autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion.
- 4- Préserver les relations avec les communautés locales** en contribuant significativement à l'amélioration du bien-être social et économique des communautés locales.
- 5- Gérer efficacement les divers produits et services de la forêt** afin de préserver ou d'accroître à long terme la viabilité économique et la variété des bénéfices environnementaux et sociaux.
- 6- Evaluer les valeurs environnementales présentes dans les concessions et en dehors** en fonction de l'échelle et de l'intensité des activités d'exploitation et mettre en œuvre les mesures de conservation nécessaires, détecter et contrôler les impacts négatifs éventuels des activités d'exploitation.
- 7- Disposer de documents de gestion concordant avec les politiques et les objectifs proportionnels** à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent sur les concessions.
- 8- Réaliser un suivi en fonction de la taille et de l'intensité de l'exploitation forestière** pour évaluer l'état de la forêt, les rendements des produits forestiers, la chaîne d'approvisionnement les activités de gestion et leurs impacts sociaux et environnementaux.
- 9- Préserver et accroître les Hautes Valeurs de Conservation** dans les concessions en appliquant le principe de précaution.
- 10- Sélectionner et mettre en œuvre les activités de gestion** conformément à la fois aux politiques et aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux du groupe de certification SFIK et aux Principes et Critères du FSC.

*Mohit AGRAWAL*

*Directeur Général*

*M. Agarwal*

